

# Lundi 16 mars 2020

Fête  
souhaitée :

Sainte  
Bénédicte

Le **président** de la République Française, **Emmanuel Macron**, a annoncé dans un discours le soir du jeudi 12 mars que les crèches, écoles, collèges, lycées et universités fermeraient à partir de ce jour à cause du Coronavirus (Covid19).

Il annonce le soir-même un **confinement**, entraînant la fermeture de certains magasins (non-alimentaires) et certaines entreprises (Michelin, PSA,...). Les déplacements autorisés sont pour faire les courses, raison médicale ou aller au travail, sinon il peut y avoir une amende de 135 euros.

JOHNSON

## Confinement renforcé : les dérogations

Le Parisien

Cinq motifs permettent de justifier un déplacement

